

Aide en faveur du logement social et à la rénovation énergétique



Communauté de Communes du Pays sabolien

Manon Dardé

Service habitat – Contrat de ville

Hôtel de Ville – BP 129 – 72 305 SABLE-SUR-SARTHE cedex

02 43 62 50 44

manon.darde@sablesursarthe.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Communauté de Communes a mis en place une aide pour les communes membres qui souhaitent construire des logements sociaux sur leur territoire. Cette aide est versée pour couvrir une partie des coûts fonciers et/ou de viabilisation des terrains. Une première aide de ce type a été mise en place jusqu'en 2021. En 2022, avec le nouveau PLUi-H, cette aide a évolué : elle permet maintenant aux communes d'être subventionnées pour la réalisation de logements sociaux (achat/viabilisation des parcelles), mais également pour la rénovation énergétique de biens vacants situés dans les centres-bourgs. L'objectif étant de développer l'habitat dans les communes et de lutter contre la vacance des logements.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de communes du Pays sabolien

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Pour la réalisation de logements sociaux :

- 20 % des dépenses, plafonnées à 20 000 € HT par logements.

Soit 4 000 € par logements produits.

Pour la rénovation énergétique :

40 % des dépenses plafonnées à 20 000 € HT par logements.

Soit 8 000 € par logements rénovés.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Département, communes

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2022 : 56 000 €

Budget inscrit jusqu'en 2026, soit la fin de période de validité du PLH en cours.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Ancien règlement

2006 : budget de 24 000 € pour 8 logements créés.
2007 : budget de 27 000 € pour 9 logements créés.
2008 : budget de 6 000 € pour 2 logements créés.
2009 : pas de logements créés.
2010 : budget de 3 000 € pour 1 logement créé.
2011 : pas de logements créés.
2012 : budget de 26 000 € pour 10 logements créés.
2013 : pas de logements créés.
2014 : pas de logements créés.
2015 : budget de 23 000 € pour 10 logements créés
2016 : pas de logements créés.
2017 : pas de logements subventionnés
2018 : pas de logements créés.
2019 : budget de 16 500 € pour 8 terrains viabilisés
2020 : pas de logements créés.
2021 : budget de 24 000 € pour 8 logements créés.

Nouveau règlement

2022 : pas de logements créés.

